



CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2020

Demande d'inscription à retourner dûment remplie à votre Syndicat des Eleveurs Montbéliards (association responsable du recrutement sur votre zone)



SAUF POUR LES DEPARTEMENTS : Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort qui déclarent via Synest

N° élevage : <input type="text"/>		Nom de l'élevage			
tél : <input type="text"/>		portable : <input type="text"/>			
mail :		@.....			
Nom animal	N° zootechnique	Date naissance	Section de l'animal <u>OBLIGATOIRE</u> (voir ci-dessous)	Date de saillie ou tarie le (1)	TE (2)

SECTIONS : 1^{re} section : vache en 1^{re} lactation 3^e section : vache en 3^e lactation
2^e section : vache en 2^e lactation 4^e section : vache en 4^e lactation et +

IMPORTANT !

Il est **impératif**, au passage du 1^{er} tri que **la tête de l'animal soit entièrement tondue**, à défaut la commission de tri ne regardera pas l'animal et il sera donc éliminé d'office.

- (1) **à remplir impérativement** : le n° zootechnique, le rang et la date du dernier élevage connu, la date de la dernière saillie.
- (2) si le sujet ou la mère a subi une transplantation embryonnaire mettre TE dans la case correspondante et fournir à Montbéliarde Association **avant le 19 janvier 2020 à 17 heures** les dates de traitement et la date d'IA fécondante correspondant à cette transplantation.



Extrait du Règlement



Conditions de participation

① Etre dans un élevage adhérent au service élaboré de Montbéliarde Association et avoir père et grands-pères qualifiés SP (inscrits avec un bulletin d'origines).

② Niveau de production :

- Mère si la jeune vache n'a pas 100j de lactation calculée au 19 janvier 2020 :
 - au moins une lactation à 8000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP

- Sujet :
 - 2600 kg de lait en 100 jours de lactation calculés au plus tard le 19/01/2020
 - 7000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP pour celles concourant avec leur 1^{re} lactation (2^e lactation en cours)
 - 8000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP pour celles concourant avec leur 2^e lactation (3^e lactation en cours)
 - 9000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP pour celles concourant avec leur 3^e lactation et plus (4^e lactation en cours ou +)

L'animal doit remplir le minima :

- en L1 s'il est en cours de 2^e lactation
- en L2 s'il est en cours de 3^e lactation
- en L3 et + sur au moins une lactation adulte (L3 ou +) s'il est au moins en 4^e lactation

En plus :

- les primipares devront avoir vèlées avant l'âge de 3 ans.
- les femelles en 2^e lactation devront avoir moins de 5 ans au jour du concours
- les femelles de plus de 6 ans devront avoir vèlées au moins 3 fois
- les femelles de plus de 10 ans devront avoir vèlées au moins 7 fois

③ Rappel des conditions pour participer à la meilleure laitière : vaches ayant au minimum 5 lactations terminées au 19/01/2020 et revèlées (6 vèlages minimum) avec au moins 1056 Kg de MP produite sur leurs 5 premières lactations, au maximum 430 jours d'IVV moyen et ayant produit au moins 12 Kg de lait par jour de vie.